

Compte-rendu de réunion

Commission Permanente des Sports

Mercredi 5 et jeudi 6 juillet 2023 de 9h00 à 18h00

Lieu : Joinville-le-Pont (94) - En présentiel et visioconférence

Présents : Éric RAYNAUD (ASCE75 PAP/DTBS), Sébastien LAGACHE (ASCE44 Cerema), Patrick Le Crom (Fnasce).

Envisioconférence : Véronique MOUFLE (ASCE14), Peggy OTTELOHÉ (ASCEET59), Jean-Marc VINSONNEAU (ASCE31).

Excusés : Aurélie HUET (ASCE74).

☆☆☆☆☆

Ouverture de la CPS par É. Raynaud à 9h00.

Point 1

É. Raynaud informe la CPS qu'il a proposé à S. Daucourt de participer à la réunion CPS dans le but d'intégrer la CPS en 2024.

Point 2

Approbation du compte-rendu de réunion CPS de juin 2023.

La CPS donne approbation au compte-rendu de réunion CPS de juin 2023.

É. Raynaud propose de diffuser les deux comptes-rendus de juin et juillet.

Point 3

Dates et lieux des réunions CPS 2023.

É. Raynaud propose une réunion CPS en visioconférence mi-septembre pour calage des journées DASCE (1h30 maxi).

Réunions en présentiel :

- **Mercredi 4 octobre** dans le cadre des journées DASCE.

- **12 et 13 décembre** à Caen où Toulouse ? V. Moufle se renseigne pour Caen ou JM Vinsonneau pour Toulouse. Réponses rapides souhaitées.

Point 4

Challenges 2023 : Rapports et bilans :

- **Trail d'Ajaccio – ASCE 2 A – 6/8 mai 2023 à Ajaccio (2 A)** → Challenge terminé – Rapport CPS de V. Moufle – Bilans moral et financier de l'ASCE 2A reçus en date du 30/6/23.

Au regard des bilans étudiés par la CPS, pas d'observation particulière. La 3e aide forfaitaire peut être versée.

Un complément sera fait avec le versement de l'aide partenaires (voir aide FNASCE pour les coupes et les trophées).

- Enduro carpes – ASCE 57– du 2 au 4 juin 2023 à Moulins-lès-Metz (57) → Challenge terminé – Rapport CPS JC. Dessert - Bilans ASCE 57 reçus en date du 15/6/23.

À la lecture du rapport de la CPS rédigé par JC Dessert, le bilan moral de l'ASCE 57 est cohérent.

Pour le bilan financier, il est observé que les frais d'hébergement pour la prise en charge du représentant CDF s'élèvent à 387,45€ ce qui paraît élevé.

É. Raynaud à contacter S. Nimesgern afin de comprendre le montant.

Au regard de la réponse apportée par l'ASCE 57, cette somme correspond à la prise en charge d'invités au challenge.

La CPS valide le versement de la 3e aide forfaitaire.

Une aide CPS pour les coupes de 300 € est accordée. Il n'y aura pas de complément d'aide partenaires. É. Raynaud prendra contact avec l'ASCE 57.

- Bowling ASCE 25 DREAL – du 9 au 11 juin 2023 à Miserey-Salines (URASCE BFC)

→ Challenge terminé - Rapport CPS L. Franc-V. Magnier – Bilans URASCE BFC reçus en date du 5/07/23.

Le rapport très détaillé rédigé par L. Franc et V. Magnier indique que ce challenge s'est déroulé dans d'excellentes conditions tant sur le plan sportif que logistique.

- Hébergement principal à l'hôtel du complexe (équivalent 3*), restauration de qualité,

- Deux navettes à disposition des participants, visite culturelle réduite à la Citadelle de Besançon, règlement du challenge respecté et correspondant au règlement validé par la CPS.

Nombre de participants (joueurs)

- Homme(s) : 58.

- Femme(s) : 26 Enfant(s).

- Total : 84.

- Nombre d'associations représentées : 22.

Trophées :

- Trophée FNASCE : ASCE 21 - Trophée du ministre : ASCE 18 - Trophée CPS : ASCE 25 DREAL.

Le bilan moral de l'URASCE BFC est cohérent avec le rapport de la CPS.

La CPS accorde une aide complémentaire de 336 € pour les coupes. Un complément d'aide partenaires sera versée.

La CPS valide le versement de la 3e aide forfaitaire.

Un complément d'aide sera versé (voir aide FNASCE pour les coupes et les trophées).

- Tournoi d'échec en ligne (3^e) – ASCEE 2A -fnasce – le 29 juin 2023

P. Le Crom informe la CPS que cette 3e édition a réuni 46 participants qui se sont livrés à un tournoi de très bon niveau. Un concept rapide et efficace pour proposer aux participants des rendez-vous ponctuels et réguliers.

Un grand merci à l'ASCE 2A et particulièrement à S. Vachet en appui technique pour le bon déroulement de ce tournoi.

- 46 inscrits 38 adultes dont 5 femmes et 8 enfants.

Classement :

- **1er - Emilio PROFILI - ASCE 26** (1 chèque cadeau de 50 €).

- **2e - Anthony PARISOT - ASCE 52** (1 chèque cadeau de 30 €).

- **3e ex-aequo - Florence ROLLOT - ASCE 11 - Laurent VACHET - ASCE 2A** (1 chèque cadeau de 20 € x 2).

- l'association la plus représentée - ASCE 14 (1 chèque cadeau de 100 €).

V. Moufle demande à la CPS de vérifier que le chèque cadeau attribué à l'association la plus représentée lors du 2e tournoi (décembre 2022) a bien été envoyé ?

- **Séjour randonnée des actifs libérés - URASCE - Languedoc-Roussillon du 16 au 23 septembre** → Inscriptions en ligne via FRAMOFORM'S

É. Raynaud informe la CPS que la convention et le budget ont été signés par la présidente de la FNASCE lors du dernier CDF.

P. Le Crom fait remonter des difficultés pour s'inscrire via FRAMAFORM'S. Ces personnes sont redirigées vers M. Toustou, organisatrice de l'évènement.

É. Raynaud va procéder au versement de la 1ère et 2e aide financière.

Il adressera la convention à P. Le Crom qui a été signée par M. Jossier en CDF pour l'adresser à M. Toustou.

- **Défi mer – URASCE Paca-Corse – du 8 au 11 septembre 2023 à Carry-le Rouet (13)** → Dossier d'organisation + budget.

S. Lagache, chargé du suivi du dossier fait un point sur le dossier d'organisation.

À ce jour, 36 inscrits, ce qui permettra de former 6 équipes de 6.

Ces équipes seront constituées d'adhérents de différentes ASCE par tirage au sort parmi les inscrits.

Il présente en détail le déroulement des épreuves retenues pour ce challenge. Afin de maintenir l'effet de surprise, les différentes épreuves seront dévoilées aux participants le jour du challenge. .

L'attribution des points proposée par S. Lagache est à finaliser avec les organisateurs.

S. Lagache demande à É. Raynaud d'envoyer directement aux organisateurs les kakémonos + oriflammes.

É. Raynaud informe S. Lagache qu'il a récupéré les badges qui ont servi au dernier challenge bowling.

P. Le Crom fait indiquer que le budget prévisionnel reste à signer.

"Mai à vélo 2023"

É. Raynaud informe la CPS que le trophée attribué à l'équipe vainqueur de l'édition 2023 (ASCE 74) sera remis aux DASCE. Il se charge de faire fabriquer le trophée.

5 maillots de cycliste "La route se partage" seront également remis aux 5 premiers du classement individuel.

P. Le Crom établira le classement individuel.

- Répartition des aides partenaires (GMF et BFM) 2023 sur challenges.

	Aide GMF (partenariat 1500 €)	Coupe GMF (coupes 900 €)	Aide BFM (1000 €)
Trail	400,00 €	300,00 €	333,00 €
Bowling	400,00 €	300,00 €	333,00 €
Défi Mer (challenge innovant)	200,00 € + 500,00 €	300,00 €	333,00 €

Aide FNASCE pour les coupes et les trophées:

- Trail = 0 €.
- Bowling = 336,15 €.
- Enduro carpe = 300,00 €.
- Défi Mer = en attente du déroulement du challenge.

É. Raynaud fera les fiches d'engagements. classement individuel.

CHALLENGES 2024 :

- **Trail (15^e) – ASCET 82 – 9 mai 2024 à St-Antonin Noble Val (82)** → Chargé du suivi du dossier → JM. Vinsonneau.

Le dossier d'organisation sera déposé pour début septembre.

L'hébergement est pré-réservé . Ils sont calés pour l'épreuve de trail.

Les devis des traiteurs sont terminés et Michel Pistouiller, le trésorier, dressera le budget prévisionnel. Le groupe pour l'organisation du trail est constitué.

Dès réception, P. Le Crom adressera le dossier à la CPS avec le budget pour étude sans attendre la prochaine CPS.

- **Enduro carpes (12e) – ASCE 86 – du 2 au 4 juin 2024 à La Puye (86)** → Chargé du suivi du dossier → É. Raynaud .

Le dossier d'organisation est en attente.

Dès réception, P. Le Crom adressera le dossier à la CPS avec le budget pour étude sans attendre la prochaine CPS.

- **Autour des drones (1er) – ASCE 86 – du 13 au 15 septembre 2024 à Rouillé (86)** → Lettre de candidature + dossier(v1) + budget(v1) → Chargé du suivi du dossier → P. Ottelohé.

Une première version du dossier d'organisation (v1) avec le budget prévisionnel (v1) a été adressée à la CPS en date du 26/6/23.

Il est noté que ce challenge figure parmi les challenges dit "innovants".

Le challenge se déroulera sur le stade d'aéromodélisme du cercle modéliste Rullicois Implanté sur le territoire de la commune de Rouillé (86).

Le terrain est agréé Fédération française d'Aéromodélisme (la FFAM), et est reconnue d'utilité publique. Le CMR dispose du label « école Française d'Aéromodélisme ». Ce challenge satisfait au critère des challenges FNASCE, c'est à dire accessible même aux novices.

Il est organisé en parallèle une course d'endurance dite « FPV ». Cela correspond à un vol en immersion : le télépilote¹ est doté de lunettes de réalité virtuelle.

Le jour du challenge, les participants devront posséder une licence FFAM que l'organisation, en lien avec le CMR, se chargera d'obtenir pour chaque participant. Tous les équipements sur place seront mis à disposition du challenge.

L'organisation a prévu l'hébergement des participants sur place en leur proposant un couchage sous tente.

Pour la restauration, des traiteurs et boulangers locaux et des « auberges roulantes » cuisineront sur place des repas froids ou chauds.

Le challenge est divisé en 2 catégories : un challenge « drones de loisirs » et un « challenge FPV ».

Les 2 challenges comprendront plusieurs épreuves (figures imposées en vol à vue, passages d'obstacles (porte, drapeaux) chronométrées en vol à vue, épreuves de précisions chronométrés en vol à vue, course en groupe.

Concernant le budget prévisionnel, il est présenté et détaillé sur le nouveau modèle de grille budgétaire proposée par S. Lagache.

Au regard des chiffres indiqués dans le budget de l'ASCE86, la CPS a décidé de travailler sur la refonte de cette grille pour définir plus précisément les coûts à la charge du sportif, des accompagnateurs et organisateurs Fnasce.

Au terme de ce travail collectif, il en résulte une grille budgétaire plus réaliste qui sera revue avec les organisateurs.

É. Raynaud propose de réorganiser la présentation de cette grille sur un format portrait et sur une page pour le budget prévisionnel et sur une page pour le bilan.

S. Lagache se charge de modéliser cette présentation qu'il soumettra à la CPS. Après validation, cette grille sera mise en ligne en remplacement de l'ancienne.

- Pétanque :

É. Raynaud informe la CPS être toujours en contact avec une ASCE pour une candidature à l'organisation de ce challenge. La problématique de l'hébergement reste l'élément majeur à ce jour pour l'ASCE organisatrice.

Une réflexion est engagée sur la dotation FNASCE aux challenges.

Il est observé que les dotations montrent une disproportion flagrante en fonction du type de challenge, du nombre de participants et des prestations proposées (hébergement, restauration, coût de l'activité, infrastructures...).

La CPS se pose la question de réévaluer la répartition de cette dotation :

exemple : si pas d'hébergement proposé par l'organisation, l'organisateur ne percevrait que 1500 €, l'autre moitié pourrait être ventilée directement au niveau des participants...

Point 5

DASCE : 3 - 4 - 5 et 6 octobre à Port-Leucate (11) au centre Rives des Corbières : Calage du programme et contenu des ateliers – organisation et animation.

É. Raynaud propose aux membres présents aux DASCE d'arriver le mardi 3 octobre.

Toute la CPS sera présente excepté A. Huet.

Thèmes retenus : pratique sportive et handicap.

Il y aura deux fiches d'inscription : CDF/PU et journées DASCE. L'arrivée pour le CDF/PU est prévue pour le lundi après-midi.

Sport : L'intervention de Mme Frogier de l'association « Colosse aux pieds d'argile » aura lieu en séance plénière.

Déroulé du programme.

Jeudi matin 5/10 :

08h30 – 10h30 : Intervention « Colosse aux pieds d'argiles » en plénière

10h30 – 10h45 : Pause

10h45 – 12h30 : Ateliers - (1h30) - CPO - Titre 1 - Action 1 - Le sport dans la CPO.

P. Ottelohé propose de rédiger une synthèse sur les engagements et missions pour le secteur sport.

Cette synthèse sera présentée en salle (15mn) + débat avec la salle (1h15).

Il y aura deux groupes dans deux salles séparées.

- **Groupe 1 - animé par É. Raynaud et V. Moufle.**

- **Groupe 2 - animé par P. Ottelohé et S. Lagache.**

É. Raynaud propose de faire intervenir des sportifs handicapés (*handicap visible ou non*) en commun avec le secteur entraide.

É. Raynaud en a informé M. Toustou.

JM. Vinsonneau propose, via un contact du CREPS, de contacter un sportif handicapé pour qu'il vienne exposer son statut de sportif au quotidien.

12h30 – 14h00 : Déjeuner.

Jeudi après-midi 5/10 :

14h00 17h30 : Reprise des ateliers (avec pause de 15mn dans l'après-midi).

Titre 2 - Action 1 - L'handicap dans l'activité physique et sportive (2h00).

Vendredi 6/10 :

08h30 – 10h30 : Atelier - (1h30)

Retour sur les challenges 2023. Demander aux organisateurs de venir présenter leurs challenges 2024.

Présentation de la refonte de la nouvelle grille budgétaire pour les challenges.

10h30 – 10h45 : Pause

10h45 - 11h15 : Restitutions

11h15 – 12h15 : Discours des représentants des services et clôture des journées

DASCE 12h30 – 14h00 : Déjeuner

Point 6

Le sport au travail 2023/2024.

É. Raynaud présente à la CPS le message rédigé pour adresser aux ASCE.

Pas d'observation particulière.

1. - Semaine de la qualité de vie au travail.

Du 19 au 29 juin, l'action « En juin marche pour ton bien » Retour sur l'édition 2023.

P. Le Crom informe la CPS que la participation à l'édition 2023 a mobilisé 25 ASCE (avec 37 équipes) + 1 FNASCE avec 2 équipes soit 39 équipes :

- ASCE 76 = 6 équipes.

- ASCE 2A = 5 équipes.

- ASCE 87 - ASCE 35 - ASCE 18) = 2 équipes (total 6 équipes).

- 20 ASCE avec 1 équipe.

- FNASCE = 2 équipes.

Le classement pour l'attribution du trophée FNASCE a été établi à partir du classement général fourni auprès par KIPLIN.

Un croisement avec les ASCE qui avaient déjà envoyé leur nom d'équipe a été fait.

Classement pour le challenge FNASCE :

- 1ere - ASCE 76 - **2436300** points.
- 2e - ASCE 2A - **2356133** points.
- 3e - ASCE 87 - **1192525** points.

L'attribution du trophée FNASCE : ASCE 76 - **2436300** points.

Le trophée sera remis aux DASCE 2023.

É. Raynaud se charge de faire fabriquer ce trophée.

P. Le Crom mettra les classements en ligne.

2. - Octobre rose.

Préparer une fiche type ASCE événement pour le recensement des organisations.

Les modalités pour une aide financière seront précisés en septembre".

3. - Partage ta randonnée.

É. Raynaud a adressé un message pour avoir des précisions sur la demande.

En attente de réponse plus précise. Une visio proposée par Mme DEGRYSE, nouvelle responsable de l'opération "**Un ministère en mouvement**" se tiendra le vendredi 7 juillet à midi.

4. - Semaine du handicap du 20 au 26 novembre – JO 2024.

É. Raynaud propose aux membres de réfléchir sur la diffusion d'articles présentant les disciplines et des sportifs que nous verrons lors des jeux handisports 2024? (rédaction d'article (fréquence, contenu... ?).

En commun accord, il est proposé de rédiger un article par mois traçant en quelques lignes le parcours d'un sportif handicapé ainsi que sa discipline et une discipline se déroulant lors des jeux paralympiques..

Ces articles seraient présentés sur le site de la FNASCE. Le premier article devra être

diffusé en novembre 2023.

P. Le Crom propose de voir avec à S. Broyart pour rédiger le 1er article sur la nageuse Clara MATTEI.

Point 7

ASCE 76 Cerema - Demande d'aide à la création d'une activité «jeu d'échecs»

(reçue le 28/6/23).

Création d'une section échecs qui a pour but de se réunir 2 fois par mois sur le site de Grand-Quevilly. L'objectif est de faire découvrir l'activité, apprendre les règles et partager des moments conviviaux de jeu. Elle est animée par Thomas Escrihuela, joueur au club de Rouen.

Les documents ayant été joints à la demande et conformément après étude, la CPS propose d'octroyer une aide financière à la création de cette activité de 266 €, soit 50% de la dépense engagée.

ASCE 33 - Demande d'aide à la création d'une activité pétanque.

É. Raynaud informe la CPS que cette demande particulière ne concernait pas directement l'acquisition de matériel pour cette activité. Pour rappel, cette demande concerne la construction d'un terrain de pétanque. Suite au dernier CDF, il a été décidé de transmettre cette demande au secteur affaires immobilières pour étude.

P. Le Crom adressera l'ensemble des documents à S. Ballaïcourt.

Divers

Jeu "quiz rugby 2023"

É. Raynaud informe la CPS qu'il a proposé aux participants de ne pas faire de session en juillet et août.

La prochaine session est programmée le 4 septembre. Elle se déroulera en une seule session de 40 questions au lieu de 2 sessions de 20 questions.

Les autres dates restent à définir.

Dans la continuité du jeu "quiz rugby" les ASCE ont sollicité É. Raynaud sur la continuité quiz en ligne multisports.

Il est envisageable de profiter de la présence des VPS aux journées DASCE afin de démystifier Kahoot et leur donner envie d'organiser des quiz en local.

Après échange avec les membres, É. Raynaud demande à la CPS de réfléchir sur la rédaction de 10 questions sur des thèmes sportifs multiactivités.

L'idée est de constituer dès maintenant une banque de questionnaires.

Qui ?	Quoi ?	Quand ?	Où ?	Comment ?
É. Raynaud	Foot et Handball	1er en octobre puis tous les 2 mois	Lancement aux DASCE puis en ligne	Kahoot en ligne
V. Moufle	Rando et Fitness			
JM Vinsonneau	Padle et cyclisme			
S. Lagache	Babyfoot			
P. Ottelohé	Basket – Volley Kayak – Billard			
A. Huet	Montagne - Trail			
P. Le Crom	Règlementation			

Agrément JEP "Jeunesse éducation populaire"

La CPS a été contactée par des ASCE concernant le renouvellement de l'agrément JEP. Le dossier d'agrément JEP pour la FNASCE a été préparé par P. Le Crom et remis à M. Jossier.

É. Raynaud doit faire le point avec M. Jossier. Il tiendra informé les ASCE sur l'avancée du dossier.

Pour rappel, les associations agréées à titre national doivent formuler leur demande de renouvellement via "démarche simplifiées" en ligne avant le 23 août 2023.